

Situation générale de l'entreprise

À date, ce 27 juin, la Présidente de France Télévisions considère que le contexte politique est particulièrement inédit, avec un ciblage de l'audiovisuel public qui crée beaucoup d'émoi chez les salariés.

L'examen de la proposition de loi sur le financement de l'audiovisuel public a été stoppé du fait de la dissolution. Si rien n'est fait d'ici fin 2024, le budget de l'audiovisuel public basculera dans le budget de l'État avec le risque de régulations à la baisse en cours d'année. C'est le scénario du pire qui se réalise selon Delphine Ernotte, ce à quoi nous souscrivons totalement.

Le 2^{ème} risque, selon la Présidente, c'est le niveau du budget car en l'état le projet de COM et la trajectoire financière pluriannuelle ont disparu des travaux des assemblées. Dans ce contexte, Delphine Ernotte affirme qu'il était important (et stratégique) de renouveler les engagements avec les producteurs privés dans la création audiovisuelle et le cinéma. Car FTV, c'est 50 % des investissements dans la création française, un emploi à FTV génère 5 emplois dans le secteur soit environ 60 000 emplois. Il s'agit donc d'un levier important pour préserver la capacité financière de l'entreprise, selon elle. Pour la CGT, les apprentis sorciers de la privatisation devraient bien réfléchir aux impacts de leur funeste projet.

Pour Delphine Ernotte, il s'agit d'un bon accord avec des droits « 360 », soit une plus grande liberté pour diffuser sur tous nos canaux, sur des durées plus longues et enrichir ainsi notre plateforme. Selon elle, quand on protège le secteur, on protège également France Télévisions. Pour la CGT, on va toujours dans le même sens : certes on protège notre approvisionnement, mais quand protège-t-on les salariés ? Nous déplorons que la préservation voire l'amélioration des conditions de travail des salariés en interne ne soit pas considéré, au même titre, comme un levier stratégique.

3^{ème} inquiétude, la perspective d'une privatisation de l'audiovisuel public qui est dans le programme du RN. Selon la Présidente il y aurait unanimité dans tout le secteur, y compris l'audiovisuel privé, contre ce projet. La menace s'éloigne après le second tour des élections législatives, pour le moment du moins...

La Présidente dit respecter un devoir de réserve pendant la campagne, mais qu'elle aura à s'exprimer le moment venu, « Car cette proposition du RN est inacceptable, ce serait la mort du service public de l'audiovisuel ».

Sur la nécessaire neutralité de France Télévisions qui est parfois remise en question, la Présidente estime « qu'au bout c'est l'attachement des téléspectateurs qui fera la différence » : « les Français nous font confiance, nous ne sommes pas une chaîne d'opinion ».

Un peu court pour la CGT. La neutralité nécessite un meilleur équilibre dans l'expression des courants de pensée, mais aussi la dénonciation à l'antenne de tout ce qui ne respecte pas les

principes républicains et la Constitution, comme notamment la préférence nationale ou le droit du sang en opposition au droit du sol.

Sur le retrait des 5 journalistes de SDJ de France 3 du traitement de la campagne électorale qui signe un échec du dialogue social, la Présidente assume la décision du directeur de l'information, mais reste muette sur ceux qui à l'antenne se permettent des prises de positions favorables à certains courant politiques. Deux poids, deux mesures...

La présidente réfute l'idée selon laquelle, les politiques considèreraient « qu'on est d'un bord plutôt qu'un autre ». Ce n'est pourtant pas ce qu'on entend sur le terrain du côté des citoyens.

La CGT a demandé le retrait de la clause de neutralité du projet de modification du règlement intérieur de France Télévisions dénonçant au passage l'empilement de guides et de chartes guide qui juridiquement ne sont pas opposables aux salariés mais qui incluent des extraits de loi qui eux sont opposable, ce qui crée une confusion sur le statut de ces textes dans l'entreprise. La DRH de FTV essaie de rassurer sur ce point, elle précise qu'on vient d'ouvrir le débat sur ce sujet et que nous allons continuer nos échanges.

Pour la CGT, les antennes manquent de diversité de points de vue, car les rédactions manquent de diversité sociale, en particulier dans l'encadrement. Sur la fabrique de l'information, ce n'est pas la faute des journalistes, mais des chefs de service qui imposent une façon « vu d'en haut » de traiter l'information.

FTV est finalement très suiviste de l'actualité en général, et participe de l'effet de meute, de l'emballlement médiatique, comme le font les autres chaînes. Il y a peu de débat d'idées où on prend le temps de laisser la place à l'intelligence, à la nuance, à la compréhension du monde. La tendance est plutôt à l'effet miroir, à la *vox populi* via les micro-trottoirs, sans recul, sans valeur ajoutée journalistique, ce qui crée une caisse de résonance évidente aux idées nauséabondes. La résonance est justement un des éléments de la stratégie de FTV, il convient de travailler sérieusement à ce qu'on fait résonner dans la société.

La patronne s'est agacée des remarques des élus, estimant qu'il était contre-productif de se flageller. Entre le devoir d'inventaire critique et citoyen porté par les élus et le déni de la présidente, il y a un fossé.

Pour retomber sur ses pieds, la Présidente espère que l'arrivée de JO sera une petite respiration qui permette de légitimer le service public, en partie auprès des publics.

Un point a également été fait sur la situation très grave que vit la Nouvelle Calédonie. Les représentants du personnel font état de salariés en grande difficulté et que personne ne se sent en sécurité là-bas. La Présidente acquiesce et explique que la direction considère cette situation comme un 3^e front de guerre avec les mesures de sécurité qui vont avec. Mais elle s'offusque que des élus puissent estimer que la direction n'a pas suffisamment anticipé les mesures de protections des salariés.

Point de suivi du déploiement du projet TEMPO

La directrice du réseau régional résume la position de la direction en une phrase laconique : « *nous déployons les 4 jours, là où c'est possible* ». Les élus CGT s'interrogent pour savoir pourquoi cela est possible à certains endroits et pas à d'autres. Si l'impossibilité est due à l'impact sur les ETP, cela va empêcher la reprise des éditions à la rentrée de septembre 2024. Car ce sujet reste très sensible. Nous l'avons vu récemment, dans certaines antennes, où la direction a souhaité assurer

les éditions du week-end -- partie nationale comprise -- avec une seule scripte. Au final, c'est l'antenne qui en a pâti : la partie nationale n'a pu être diffusée et c'est FTR qui a assuré le comblement.

La direction serait bien inspirée de retenir la leçon du fiasco qu'elle a provoqué lors du lancement dans des conditions désastreuses des éditions Ici en septembre dernier. Si les moyens ne sont pas au rendez-vous, il ne sera pas possible de relancer la nouvelle formule de la rentrée de septembre 2024. La planification de deux scripts par jour, sept jours sur sept dans chaque antenne est une nécessité, et toutes les directions régionale doivent le mettre en place.

Les organisations syndicales signataires du protocole de sortie de grève ont enfin obtenu que les informations nécessaires à l'évaluation de la charge de travail des personnels qui fabriqueront les éditions à partir de septembre 2024, soient transmis à leur expert. C'est sur cette base que nous pourrions nous positionner sur la possibilité ou pas d'une reprise des éditions Ici, antenne par antenne.

Par ailleurs, la CGT a précisé que nous ne sommes qu'au bout de la première phase d'application du protocole de sortie de grève, c'est à dire pour les 1^{ers} métiers concernés. Il est temps maintenant de démarrer la seconde phase qui sera consacrée à tous les autres métiers dans toutes les antennes afin de permettre un passage plus généralisé à quatre jours. Cela est possible très facilement pour certains métiers, si les personnels sont volontaires. Plus difficile pour d'autres et il faut entamer les discussions pour examiner le champ des possibles et les conditions de mise en place.

La Présidente défend l'autonomie des rédactions régionales qui pourraient décider de faire du national ou pas. Elle évoque même la possibilité de reprise des sujets de Franceinfo. À ce sujet, la DRH ajoute qu'il ne faut pas confondre ce qui a été convenu autour des pratiques professionnelles strictement limitées à Franceinfo et la possibilité de diffuser en région des sujets fabriqués par les deskeurs de Franceinfo. La CGT a rappelé l'engagement pris à l'époque par la direction, réitéré en Conseil d'Administration par la Présidente, de ne pas étendre la diffusion des sujets des deskeurs ailleurs qu'à Franceinfo. Les élus ont rappelé que si telle était l'intention de la direction, cela nécessiterait une négociation.

A l'heure des bilans autour du projet Tempo, la Présidente s'interroge à voix haute sur la manière dont les choses se sont passées. La DRH essaie d'en renvoyer la responsabilité aux organisations syndicales. Pour la CGT il faut effectivement s'interroger sur la très mauvaise conduite de ce projet, d'autant que c'est récurrent à FTV. La DRH estime qu'on doit progresser dans la manière d'anticiper les impacts. Ah bon ? On souscrit ! La CGT a rappelé que les élus les avaient très largement anticipés, il suffit d'ailleurs de relire les rapports d'expertises et l'avis des CSE, tout y est écrit noir sur blanc, mais la direction refusait de l'entendre et a voulu lancer le projet coûte que coûte. Elle est en porte donc l'entière responsabilité. Elle serait bien inspirée d'en tirer les enseignements pour l'avenir. Tiens, par exemple sur le déploiement du projet Sherlock.

Dispositif des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques 2024

Le mot d'ordre de la direction pour la diffusion de ces JOP 2024, c'est complémentarité entre les chaînes, entre les services et entre les journalistes des rédactions nationales, régionales et d'Outre-mer associées à cette opération exceptionnelle.

Jeux Olympiques (du 26 juillet au 11 août)

Trois chaînes assureront la diffusion de l'ensemble des épreuves, 3 régies de continuité et leur plateau associés seront déployés :

France 2 avec un **plateau** de continuité 7j/7 géré par la **régie** de l'**UM1** (UHD) au Trocadéro sur la terrasse du Musée de l'Homme, face à la tour Eiffel. Retransmission des grands moments, accueil des athlètes français, suivi des 2 disciplines reines - la natation et l'athlétisme, plateau de **Télématin** et des **éditions du 13h et du 20h**.

Pour **France 3**, le **plateau** de continuité sera géré par la **régie** installée au Club France (lieu de RDV des athlètes Français et d'un certain nombre de comités olympiques) à La Villette. À côté du **plateau** principal, installé devant la grande halle de La Villette, on trouvera un espace dédié aux **duplex** pour les **éditions et au plateau de Franceinfo**. France 3 couvrira les sports collectifs : basket, handball, hockey sur gazon, football, cyclisme sur route, gymnastique...

Les deux chaînes linéaires proposeront l'audio description durant l'ensemble des compétitions des JO et des Paralympiques.

Pour **francetv Paris 2024**, la chaîne numérique en continu qui émet depuis le 8 mai 2024 et suit le parcours de la flamme, le **plateau** sera installé dans le hall du Siège de FTV. Elle diffusera les sports urbains : basket 3X3, breaking dance, BMX... Un **live tchat** renforcera l'interactivité avec les téléspectateurs. Cette nouveauté a déjà été testée sur Roland-Garros avec de très bons résultats, elle l'est en ce moment sur le Tour de France.

Au **Stade de France**, l'**UM2** réalisera l'athlétisme pour nourrir l'**UM1** de France 2 et **les régies 1 et 3** pour les antennes de France 3 et du numérique. Au 7^{ème} étage du Siège, une **cellule trafic** sera installée pour réceptionner l'ensemble des flux et les transmettre vers les régies.

Importante mobilisation des équipes rédactionnelles et techniques de **Polynésie La 1ère** pour couvrir les épreuves de surf sur le site de Teahupo'o. 200 000€ ont été débloqués pour permettre l'installation d'un plateau, d'un dispositif commentateur, le suivi par bateau et depuis la fan zone.

Une **offre éditoriale** avec un condensé des résultats sportifs et le classement des pays participants complètera la diffusion des épreuves.

Au total, les JO vont mobiliser **330 salariés** (210 permanents et 120 non permanents) venus de toute la France. **65 consultants** viendront les épauler, 25 pendant les Paralympiques.

Jeux Paralympiques (du 28 août au 8 septembre)

La continuité d'antenne sera assurée alternativement sur **France 2 et France 3**. Nouveauté : l'intégralité des épreuves sera diffusée 24h/24 sur **france.tv**, avec un canal de diffusion pour chaque discipline sportive. Le **plateau** de La Villette tournera avec les moyens de la **régie 3**.

Sécurité

La sécurité est renforcée au Siège.

Sur les sites excentrés et sur les lieux des compétitions des agents supplémentaires et un cadre de sécurité en lien avec le Siège seront en appui. Au **Bourget** un prestataire assurera une surveillance du site.

Le port du badge devra être apparent et indispensable dans les locaux et sur les sites, avec des couleurs différentes suivant la qualité du visiteur.

En cas d'alerte, le **repli** sera possible sur le plateau A ou sur d'autres sites couverts.

Pour le numérique, le risque ce sont les pics d'audience : les serveurs devraient avoir la capacité d'absorber un nombre important de connexions, mais le login peut vite devenir un goulot d'étranglement. La difficulté sera plus importante sur les Paralympiques car l'ensemble des épreuves sera disponible sur france.tv.

L'essentiel des mesures de prévention se concentre sur la **cybersécurité**. Tout le monde est appelé à la vigilance, d'ailleurs une campagne de changement de mot de passe est en cours de déploiement.

Des bascules sur d'autres chaînes du groupe sont envisagées si la diffusion venait à être perturbée.

Accessibilité du Siège

Hormis sur 3 dates, celle de la cérémonie d'ouverture (**26 juillet**) et celles des compétitions de marathon (**10 et 11 août**) où les salariés devront disposer d'un QR code, le Siège sera accessible à tous, sur simple présentation d'une attestation employeur.

Information sur le schéma directeur immobilier de France Télévisions

Depuis des années, les élus du CSE central demandent qu'on leur présente le schéma directeur immobilier, qui dresse l'inventaire des bâtiments détenus ou loués par France Télévisions, leur état, leur diagnostic de performance énergétique, etc.

C'est la 1^{ère} fois qu'une synthèse de cet instrument de pilotage de la politique immobilière de France Télévisions est présenté aux élus. Il détermine les grands choix de l'entreprise en matière d'investissements et d'implantations.

La plus grosse partie de ce patrimoine est située dans les régions hexagonales, où France Télévisions est largement propriétaire. Un patrimoine vieillissant des années 50 à 80. Dans les 9 stations ultramarines, le patrimoine plus récent date des années 90 mais il vieillit vite à cause du climat ou encore de malfaçons non traitées suite à un choix peu heureux comme celui de Martinique.

France Télévisions a devant elle un mur d'investissements liés à la mise aux normes environnementales. Le « décret tertiaire » impose d'avoir réduit la consommation énergétique des bâtiments de 40 % en 2030, puis 50 % dix ans plus tard pour atteindre une baisse de 60 % en 2050.

Quelques rares bâtiments récents répondent aux critères. Pour les autres, il y a 4 possibilités : la rénovation thermique (pour quasiment tous les sites), la rénovation lourde qui inclut en outre une restructuration intérieure des bâtiments (Toulouse, Nouméa, Guyane), la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le même site quand le terrain le permet (Lyon, Strasbourg) ou enfin la relocalisation (Antibes, Bordeaux, Marseille, Chamalières, Bastia).

Pour décider du scénario pour chaque bâtiment, la direction a établi une sorte de radiographie des sites reposant sur 12 critères : l'état général du bâti, sa performance fonctionnelle, sa localisation, sa performance thermique, l'accessibilité PMR, etc. sans même y associer les directions régionales qui devront pourtant porter ces décisions. Un comble !

Vu les injonctions stratégiques, la direction a aussi établi un inventaire des réflexions communes avec Radio France pour rapprocher les réseaux France 3 et France Bleu. Il liste les opérations « très structurantes » (en général les directions régionales), les regroupements « relativement simples » (plutôt des locales ou des BIP), celles qui sont « non faisables à moyen terme » ou celles sur lesquelles les deux entreprises n'ont pas encore statué.

Dans les 8 opérations « déjà réalisées » figurent des stations comme Rennes, où les travaux s'étirent depuis 3 ans mais où Radio France ne mettra pas les pieds avant, au mieux le printemps 2025. La direction immobilière vend un peu la peau de l'ours...

Le schéma directeur prévoit des « orientations fonctionnelles » pour les aménagements à venir. Ces orientations n'ont jamais été discutées, ni avec les salariés, ni avec leurs élus. Elles ont été décidées en chambre par les grands penseurs des IMG ou des technologies qui savent mieux que le peuple ce dont il a besoin.

On y apprend ainsi que les nouveaux projets régionaux doivent prévoir une salle de sport, un vestiaire et une douche (1^{ère} nouvelle ! La nouvelle station de Rouen ou le récent réaménagement de Rennes semblent avoir méconnu cette règle...), un espace de restauration alternative (en d'autres termes, tout sauf une cantine mais par exemple les frigos connectés chers au cœur du directeur de l'Immobilier), des espaces mobilité douce (pour les trottinettes et les vélos). Côté process, la règle décidée en haut-lieu, c'est un seul « plateau tri-axes de 250 à 300 m² », une régie de diffusion et fabrication de 100 m², une salle machine pour 13 baies, 8 à 12 salles de montage, etc. Les choses sont pour le moins cadrées, pour ne pas dire verrouillées.

Les élus ont déploré l'absence de plans B pour un certain nombre de projets, ce qui ne laisse aucune place à des propositions alternatives.

Ils dénoncent la méthode employée, l'absence, une fois de plus, d'association des opérationnels lors de l'élaboration de ce « schéma fonctionnel » qui va décider de leurs conditions de travail pour de longues années. De même, le projet stratégique sous-tendu n'est pas explicité : quel avenir décide-t-on par exemple pour le réseau régional ? Le plateau unique tri axes et les régies de 100 m² sont-ils censés permettre de fabriquer des programmes régionaux ? Dans quelle limite et avec quelles contraintes ? Avec quels process de travail envisagés ? On imagine que dans les cénacles, nos dirigeants se sont projetés dans ce monde futur et que c'est ce qui a déterminé les choix faits. Mais nous n'en savons rien, l'opacité la plus totale règne et la direction avance masquée.

Les élus ont rappelé à la direction son devoir de loyauté et de transparence. La méthode actuelle génère la suspicion et nourrit le complotisme chez les salariés qui croient à un plan caché car ils ont le sentiment qu'on insulte leur intelligence en ne leur disant pas précisément les choses.

On comprend l'importance majeure d'un document tel que le schéma immobilier et son schéma fonctionnel, et on s'explique mieux pourquoi la direction de l'entreprise a tant tardé à le présenter. En revanche on ne s'explique pas ce dogme qui consiste à procéder par des montages financiers complexes public/privé plutôt que d'envisager un coût de rénovation sous prétexte que cela va engendrer la présence d'algéco durant des mois sur un site existant. A écouter la direction des IMG, le salarié est rétif au changement mais ce n'est qu'un mauvais moment à passer, l'intendance suivra. Face à tant de mépris et de raccourcis nous pourrions en rire si ça n'engageait pas notre avenir de service public dans toute sa composante, dont celle de l'exemplarité en matière de finances publiques.

Sherlock Phase 2 Réseau Régional

Depuis près d'un an, France Télévisions déploie un nouvel outil de gestion des programmes, couvrant toute la vie d'un programme, de sa conception à la gestion des droits, en passant par les contrats, la programmation, la diffusion, les auto-promotions, etc.

C'est donc un outil stratégique central qui concerne directement plus d'un millier de salariés au siège, en région et dans les Outre-mer et remplace progressivement Oscar, Argos et Trafic.

Ce projet au long cours est divisé en plusieurs phases. Le CSE central a déjà été consulté l'an dernier sur la 1^{ère} phase qui concernait les utilisateurs du Siège, il est maintenant consulté sur la 1^{ère} partie de la 2^e phase qui concerne les stocks et la finance sur le réseau régional.

Les élus ont dénoncé le fait que les CSE du Siège pour la phase 1 et du Réseau France 3 pour cette phase ne soient pas consultés, ce qui aurait permis d'anticiper plus finement, en proximité les impacts de cet outil.

Dans l'expertise diligentée par le CSE central, les experts notent en particulier le manque d'évaluation des impacts sur les utilisateurs, la faiblesse de l'association des opérationnels à la conception de l'outil, le manque de suivi du déploiement par les représentants du personnel.

Face à l'opacité entretenue par la direction et les chefs de projets, les élus du Siège ont lancé un questionnaire aux utilisateurs du Siège. Les retours sont sans appel. Une très large majorité dénonce l'instabilité de l'outil, ses bugs, ses insuffisances, son inadaptation à leurs pratiques professionnelles. De l'avis général, l'outil n'est pas ergonomique, il nécessite une abondance de clics et d'actions, il impose des tâches supplémentaires, des contournements, une intensification du travail, une densité informationnelle, etc. N'en jetez plus !

En outre, le déploiement de la phase suivante ne semble pas avoir pleinement tiré les enseignements des errements précédents, même si l'équipe projet répond qu'il y a eu des améliorations et que « l'application n'aura jamais été aussi mûre ». C'est bien le moins, vu ce que subissent les utilisateurs actuels depuis de longs mois.

Un des porteurs du projet précise que France Télévisions cumule un grand nombre de complexités liées à sa taille et à son organisation (complexité de la réglementation sur les droits, décrochages régionaux, fuseaux horaires des diffusions ultramarines), qui oblige à adapter cet outil du marché utilisé chez nos concurrents français (TF1, M6, BFM) ou étrangers (RTBF, BBC, Disney...).

Reste qu'aujourd'hui, à trois mois du déploiement de l'outil pour les 1^{ers} utilisateurs en région, on ne connaît toujours pas les process de travail et les redistributions de tâches entre les métiers. Il y a clairement un défaut de prévention.

C'est ce qu'ont exprimé les élus du CSEC dans leur **avis argumenté** ([à lire ici](#) .

La phase suivante fera l'objet d'une consultation du CSE du Réseau France 3. En parallèle, le CSE de Malakoff a été consulté sur les impacts relatifs à son établissement et a mis en place une commission de suivi.

Vote d'une expertise pour risque grave concernant une élue du CSEC

Suite à l'alerte reçue par la référente harcèlement du CSE Central sur la situation préoccupante d'une salariée du Siège élue au CSE Central, les élus ont décidé de voter une expertise afin d'enquêter sur les raisons de cette alerte liée au déploiement du projet Sherlock au Siège et des responsabilités de la direction qui était au courant mais n'a pas agi pour trouver une solution.

La direction dénie le droit au CSE Central de diligenter une telle expertise et a assigné l'instance en justice, empêchant ainsi temporairement de faire la lumière sur la situation de notre camarade élue et donc d'engager les mesures de protection appropriée. On est loin de l'obligation qui pèse pourtant sur l'employeur de protéger la santé de ses salariés.

Compte rendu de la Commission Outre-mer du 21 juin 2024

- **Émeutes en Nouvelle-Calédonie**

Direction et élus saluent l'exemplarité de la couverture des événements géopolitiques de la Nouvelle Calédonie par nos collègues sur place qui ont fait preuve d'implication et de courage. Le renfort des stations de Polynésie, de Wallis et Malakoff a bien aidé. Le plan de continuité de l'activité semble avoir été efficace puisque la diffusion des éditions a été assurée tout en garantissant la protection des salariés. Malgré tout, certains se sentent en danger et souhaitent quitter le territoire de la Nouvelle-Calédonie quelques mois ou définitivement. Quelque uns envisagent même de démissionner. Le DRH du Pôle les accompagne.

- **Équipements de protection pour les équipes ultramarines**

Un peu tard, 8 kits d'EPI (équipement de protection individuel) par station ont été commandés, et Mayotte est en train de tester l'application mobile « Shérif » permettant aux équipes se sentant en danger de donner l'alerte de manière discrète depuis leurs smartphones.

- **Création de la chaîne en ligne FAST**

Démarrage du chantier. FAST sera faite par et pour les jeunes. Premier test en décembre. Le tournage d'une fiction en 6 numéros de 50 minutes est également prévu, sous la forme d'une fresque historique qui soit moins « exotique » que ce qui a pu se faire jusqu'ici...

- **Expertise Secafi sur les comptes 2023 / focus sur la production dans les réseaux ultramarins et régionaux**

Les stations ultramarines sont censées pouvoir assurer une mission de service public dans le domaine de l'information, et ce, sur 4 supports à la fois (TV, radio, Web et Réseaux sociaux), dans un environnement local et régional extrêmement concurrentiel*. Par manque de moyens, elles se trouvent dans l'incapacité manifeste de l'exercer correctement.

Pour objectiver ce dysfonctionnement structurel - nié par la direction alors que l'équité au sein de l'entreprise doit être la règle - les élus du CSE Central ont missionné le cabinet Secafi pour réaliser une étude. Le manque de moyens des stations impose des choix éditoriaux au détriment de la

qualité. Elles se partagent 17 M€** de budget de production (achats de programmes, frais de production et prestations techniques) contre 70 M€ pour le Réseau France 3, cherchez l'erreur.

La direction rétorque qu'elle a fait progresser le budget production de 13 % en deux ans, oubliant l'impact de l'inflation, et saute sur l'occasion pour remettre sur la table l'opportunité que représenteraient les nouveaux métiers pour dégager des ressources. Vu l'état des salariés aujourd'hui, la CGT estime que c'est de l'ordre du fantasme.

La direction du Pôle réduit de plus en plus les acquisitions au profit de la production en station et le recours à la production externe a été réévalué à 2 millions (contre 1,3 M€ en 2023), mais avec pas mal d'hétérogénéité d'une station à l'autre. La direction dit chercher à résorber ces écarts. Les stations sont devenues des chaînes de plein exercice en 2010, imposant de se réinventer et de fabriquer de nouveaux produits locaux et régionaux pour remplir les grilles et ne pas être en concurrence avec les autres antennes du groupe.

La CGT estime que l'accompagnement financier n'a jamais été à la hauteur. Secafi pointe un autre dysfonctionnement majeur : 64 postes vacants en Outre-mer en mars 2024 sur 1 535 ETP, 91 postes vacants prévus en décembre 2024 ! Les situations de fatigue et de RPS augmentent, des émissions sont externalisées ou supprimées. Le DRH du Pôle répond que les directions régionales peuvent avoir recours à l'emploi non permanent. Mais sur quel budget, alors que la directrice du Pôle reconnaît avoir demandé aux directeurs régionaux des efforts dans la gestion des ETP ? Elle promet un assouplissement d'ici septembre prochain.

En attendant, les salariés n'ont qu'à prendre des vitamines ? Interpellée, la PDG a implicitement validé le constat d'écart de traitement entre Outre-mer et Réseau France 3, et a indiqué qu'elle pourrait même reprendre cette expertise à son compte pour progresser dans l'accompagnement des stations.

** Les 1ères sont leader dans 8 territoires sur 9, 42 % des téléspectateurs regardent au moins une des chaînes la 1ère chaque jour, et au moins 21% des auditeurs écoutent les radios la 1ère.*

*** Aujourd'hui des programmes de flux sont produits pour 9 269 000 € pour les 10 stations, et 8 141 000 € gérés en syndication à Malakoff pour alimenter le fond de grille.*

- **Stratégie éditoriale du Pôle Outre-mer**

La Direction des médias a présenté son projet de stratégie éditoriale sur le canal interne de la communication du Pôle Outre-mer le 21 juin. Il sera présenté dans tous les CSE/CE/CCEOS et auprès des équipes éditoriales en CODIR. Un document prochainement disponible pour tous (dans comme hors FTV).

- **Regroupement de la validation comptable des frais**

Dorénavant la validation des notes de frais sera effectuée par Paris (le service qui valide les frais de mission des collègues de l'Hexagone). Cela permettra une homogénéisation de l'organisation comptable et de se mettre en conformité. Les délais de traitement devraient être réduits à 2 jours.

Compte rendu complet ([à lire ici](#) .

Création de la commission environnement - Désignation du (de la) président (e) de la commission

Compte-tenu des enjeux liés aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre imposés aux entreprises, et en particulier France Télévisions, le CSE central a décidé de se doter d'une commission dédiée afin de pouvoir étudier en détail toutes les études internes sur le sujet et mener un débat en CSE central face à la direction générale.

Les élus ont désigné Yvonne Roehrig, comme présidente de cette commission.

Rapport annuel administratif et financier 2023 du service autonome de santé au travail inter-établissements de France Télévisions

A l'unanimité, les élus ont pris acte de ce bilan. Il s'agit d'une formalité administrative, mais essentielle car elle permet d'obtenir de l'inspection du travail un agrément pour le service de santé du Siège autorisant les 3 médecins du travail de jouer un rôle de coordination de l'ensemble des autres médecins du travail dont dépendent les salariés de FTV hors Paris.

L'administration regarde avant tout le ratio entre les dépenses annuelles du service (921 934 € de rémunérations des médecins et des 5 infirmières, frais de fonctionnement et dépenses d'équipement) et le nombre de salariés suivis (3 337 salariés permanents et non permanents).

Il est jugé « confortable » par le médecin inspecteur qui a demandé à FTV de fortement réfléchir à augmenter le nombre de salariés suivis. Ce sera sans doute le cas avec le rapprochement géographique des filiales dans le cadre du projet Campus. Ça veut surtout dire que les difficultés pour les salariés du Siège de rencontrer régulièrement le médecin du travail vont augmenter...

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail du 10 juin 2024

- **Synthèse de l'activité des services de prévention et de santé au travail 2023**

Grâce à leur rôle de coordination, les médecins du travail du Siège ont une vue globale de l'activité à FTV. Elles ont élaboré des préconisations à destination de la direction afin d'améliorer la prévention. Et ce n'est pas du luxe tant les conditions de travail semblent dégradées : troubles musculosquelettiques et risques psycho-sociaux sont en tête des plaintes. Les élus de la CSSCT y sont aussi allés de leurs préconisations.

- **Bilan des inaptitudes 2023**

38 inaptitudes déclarées en 2023, dont 25 à tous postes. 1 seul reclassement a abouti, il y a donc eu 37 licenciements pour inaptitude, dont 12 qui étaient aptes à un autre poste. 2 inaptitudes concernent des salariés de moins de 49 ans.

- **Présentation d'Acciline +**

Acciline+ est la plateforme qui sert à la direction à déclarer les accidents du travail et gérer le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DUERP) ainsi que le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT). Les élus ont demandé plusieurs modifications, notamment des notifications qu'ils reçoivent en cas de déclaration d'accident du travail pour les aider dans leur mission d'amélioration des conditions de travail menée conjointement avec les directions en proximité.

- **État d'avancement sur les actions de prévention, focus sur les lignes génériques**

Elles sont créées par la Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail (DSQVT) pour aider les Animateurs Prévention Sécurité (APS) à compléter leur DUERP, mais aussi pour faire connaître les dispositifs existants à FTV. Elles concernent notamment le Covid, les tournages en zone inondée et le cyberharcèlement. D'autres sont à venir.

Par ailleurs, 2 nouvelles familles de risques ont été créées : « Projets » et « Nouvelles technologies » (pour les risques induits par les drones testés dans le Réseau France 3 par exemple).

Compte rendu complet de la commission ([à lire ici](#) .

Bilan de l'emploi

- **Nombre de permanents** : 8 039 au 31 décembre 2023, 8 060 au 31 mars 2024. C'est un effet rebond de la RCC dont le but n'était pas de faire partir sans remplacer.
- **Taux de féminisation** : 46,6 % au 31 mars 2024. L'objectif est de 47,5 % en 2025.
- **Nombre de permanents à temps partiel** : 535 au 31 mars 2024, soit 6,6 % de l'effectif. 359 femmes (67 %) pour 176 hommes.
- **Niveau d'emploi** : 8 973,9 au 31 mars 2024 :
 - 7 671,2 ETP moyen de permanents :
 - 2.448,8 ETP de journalistes
 - 5.222,4 ETP de PTA
 - 1 302,7 ETP moyen de non permanents :
 - 354,6 ETP de journalistes
 - 948,1 ETP de PTA
- **Nombre d'entrées dans les effectifs permanents** : 433 en 2023. 70,4 % de transformation de CDD en CDI + 29,6 % de recrutements externes.
- **Nombre de sorties des effectifs permanents** : 421 en 2023. Hors RCC, le 1^{er} motif de sortie des effectifs reste le licenciement pour inaptitude et motif personnel : 68 départs, soit 31 % des sorties.
- **Heures supplémentaires** : elles sont en hausse entre 2022 et 2023, et sur le 1^{er} trimestre 2024.

La direction constate une activité trop forte en ce début 2024 au regard des moyens alloués. La CGT pense l'inverse : les moyens sont trop faibles au regard de l'activité normale que nous avons à assurer. L'activité n'a pas baissé. Pour preuve : les recrutements se poursuivent. Les mesures d'économies pour rester dans les clous budgétaires ont amené des coups de rabot depuis le 2e trimestre ressentis comme brutaux par les salariés car touchant à l'activité, donc à leur raison d'être. Supprimer ou mutualiser des émissions et des JT n'est pas de nature à donner confiance en l'avenir. Surtout lorsque ces mesures sont prises dans l'opacité.

- **Bilan de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) :** Les postes libérés dans le cadre de la RCC (1^{er} juin 2019 - 31 décembre 2022) sont pourvus (ou pas) au fil de l'eau depuis cette date, et aujourd'hui encore.
 - Nombre de départs : 1 238, soit 14 % des effectifs de 2019. Les directions ont été diversement touchées : entre 4 et 29 % de leurs effectifs.
 - Devenir des 1 238 postes libérés :
 - 732 remplacés poste pour poste, soit 59 %
 - 78 redéploiements, soit 6 %
 - 60 postes « recomposition des effectifs » : il peut y avoir encore des réflexions (redéploiement, utilisation...) ou il peut y avoir du CDD, soit 5 %
 - 368 « placés en réserve » : les DRH et directeurs opérationnels les ont mis de côté, pensant ne pas les remplacer, soit 30 %

La RCC n'a pas eu pour effet de réduire la moyenne d'âge, elle a au mieux permis une stabilisation. La direction dit qu'il y a eu un effet sur la masse salariale. Elle se félicite surtout de la réduction des effectifs, même si elle a été bien inférieure aux objectifs initiaux compte tenu des besoins de l'entreprise comme les syndicats signataires l'avait prédit.

Compte rendu complet de la commission ([à lire ici](#) .

Prochain CSE Central les 8 et 9 octobre 2024 sauf événement nécessitant une séance extraordinaire.

Paris, le 11 juillet 2024

Élu·es CGT

Titulaires

Guilhem Fraissinet - Martinique La 1ère, Jean-Hervé Guilcher - France 3 Bretagne, Halda Halidi - Mayotte La 1ère, Arnaud Hudelot - Siège, Michela Law - Siège, Katalina Lutui-Tipotio - Wallis et Futuna La 1ère, Pierre Mouchel - France 3 Nouvelle-Aquitaine, Sophie Pignal - Siège, Thierry Pujo - France 3 Nouvelle-Aquitaine, Aurélie Schiller - Siège, Christian Tangapiganin - Réunion La 1ère, Arnaud Hudelot - Siège

Suppléant·es

Malika Aït-Ouakli - Siège, Abal-Kassim Ali Combo - Mayotte La 1ère, François Badaire - Siège, Karine Cévaër - France 3 Bretagne, Rabéa Chakir Trebosc - France 3 Nouvelle-Aquitaine, Alexis du Retail - Siège, Chantal Frémy - France 3 Occitanie, Jean-Hugues Lec Kao - Réunion La 1ère, Kasoa Manufekai - Wallis et Futuna La 1ère, Fabrice Varisot - Martinique La 1ère.

